

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 FEVRIER 2022**

**Présents** : MM Alexandre PALMIER, Gaétan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Michel CELLIER, Pierre POINSON, William LAFAY, Natacha BELEZY, Nelly DUPUY, Christian PATURAL, David PALMIER, Peggy DAMAS, Claudine DALIBON et Patricia GATTE

Absent excusé : Joao FERREIRA

Secrétaire de séance : William LAFAY

**Approbation du dernier compte rendu**

Michel CELLIER fait remarquer que le paragraphe sur l'extinction de l'éclairage public n'est pas suffisamment précis puisqu'il n'explique pas que le maintien de l'éclairage le weekend concerne uniquement le bourg et le Durantin et non pas l'ensemble de la commune. Cette précision étant faite et le reste du compte rendu n'appelant aucune autre observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Notification du jugement suite à requête de M LAFAY Christian au Tribunal Administratif de Lyon**

Monsieur le Maire rappelle la requête déposée par Monsieur LAFAY Christian le 22/9/2020 par laquelle il demandait l'annulation de l'arrêté défavorable de la Déclaration Préalable en vue de construire deux maisons d'habitation sur sa parcelle section B n°1204 située route du pigeonier. Notre avocat Me Guerin, après avoir rédigé plusieurs mémoires a défendu notre dossier le 19/01/2022 devant Monsieur le juge qui a rejeté entièrement la requête. Monsieur LAFAY dispose d'un délai de deux mois pour faire appel.

**Fin du bail de location de la vigne**

Nadia BEAUNE a fait parvenir en mairie sa résiliation pour la location de la vigne sous l'église. Nous avons sollicité plusieurs vigneron pour une nouvelle location ou mise à disposition mais sans succès. Cette vigne a, depuis 3 ans, reçu aucun traitement. Un diagnostic a été fait par le président de la cave Monsieur Loïc CHEZE qui veut bien s'engager à entretenir la vigne à condition d'enlever un rang sur deux pour permettre un travail mécanisé. Il facturera ses prestations et la commune redeviendra l'exploitant. La commune devra tailler la vigne, vendanger et livrer le raisin à la cave.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette solution.

**Demande de pose d'une rampe accès estrade salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique que cette demande fait suite aux obligations de cheminement lors de l'organisation du marché de la création qui obligeait le passage par l'estrade. L'assemblée décide de confier cette réalisation à Thierry notre employé communal.

**Devenir du tracteur Someca**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner. Gaétan GUILLOT explique qu'il est en contact avec un potentiel acquéreur à hauteur de 4 000 €.

William LAFAY propose de mettre également en vente le tonneau à eau que la commune n'utilise plus depuis plusieurs années.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à vendre le tracteur Someca au prix de 4 000 € et le tonneau au prix de 500 €.



## **Renouvellement de la convention redevance spéciale**

La mise en place d'un règlement de redevance spéciale modifie la structure des conventions signées l'an dernier avec Loire Forez agglomération. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée à la signature qui met en évidence les litrages qui seraient collectés pour la mairie, la salle des fêtes et le stade de foot. Les élus ne sont pas d'accord sur l'évaluation proposée. Ils demandent d'une part de retirer de la convention le bac OM de la mairie qui n'a pas lieu d'être car seul le tri sélectif est nécessaire et d'autre part d'enlever 1 bac OM et 1 bac Tri au stade de foot. Monsieur le Maire prendra contact avec le service déchets pour demander cette modification.

## **Avenant à la convention d'adhésion au Service commun de Protection des Données**

Monsieur le Maire présente l'avenant proposé par Loire Forez agglomération concernant notre convention d'adhésion au service commun de délégués à la protection des données. Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix d'adhérer à ce service commun pour permettre un accompagnement à la mise en place de l'obligation faites aux communes sur la mise en place du RGPD. Ce service commun a été créé juste avant la crise sanitaire et n'a pu être valorisé. Au moment de notre adhésion ce service commun devait être gratuit puisque nous avons choisi la solution de troc. Notre secrétaire de mairie devenait le délégué de la mairie d'Ailleux, la secrétaire d'Ailleux celui de Cezay et la secrétaire de Cezay celui de Trelins. LFa a décidé d'acheter un logiciel et de mettre à disposition de ce service deux de leurs agents. Aujourd'hui, LFa nous sollicite pour signer un avenant à la convention qui acte que nous acceptons « la mise en place d'un forfait applicables à tous pour le financement des frais liés de logiciel à compter de l'année 2021 et régularisant l'intégration de 2 fiches d'impact pour les 2 agents mis à disposition de ce service ». Le conseil municipal à l'unanimité refuse de signer cet avenant. Monsieur le Maire se rapprochera du service pour connaître de façon plus précise l'engagement financier de la commune.

## **Proposition d'adhésion au Plan de Formation inter-collectivités de la Loire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation pour 2022, 2023 et 2024 qui a été validé par le comité technique intercommunal. Sur proposition de Monsieur le Maire l'assemblée approuve à l'unanimité le plan de formation décrit.

## **Avancement dossier panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire donne la parole à Christian PATURAL qui explique que toutes les démarches administratives ont été faites (déclaration préalable, demande de subvention, demande de raccordement à Enedis). Il prendra contact lundi avec l'entreprise Etera pour connaître la date prévisible de la pose des panneaux.

## **Régularisation terrain Palmier le long du RD20**

Monsieur le Maire explique que le bornage a été réalisé avec le géomètre PADEL. Par précaution, nous avons consulté le Département pour savoir s'il avait des observations sur ce transfert de propriété compte tenu que cette bande de terrain longe le RD6. Aucune remarque n'a été faite. L'enregistrement au cadastre va être fait par le géomètre et nous demanderons au cabinet Dussaud-Pagnon de rédiger l'acte administratif.

## **Extinction éclairage public**

L'extinction est en place depuis le 31 janvier 2022. Il nous faut réitérer notre demande d'enlèvement d'une lampe sur la RD8 qui est beaucoup trop loin de l'abri bus et demander à corriger l'extinction au Mortier qui n'est pas encore en place.



## Recensement

Carole GENE BRIER fait le compte rendu de l'avancement du recensement de la population. Il ne reste que quelques adresses non collectées. Dans l'ensemble, la collecte s'est plutôt bien déroulée. Nous remercions Bernadette PATURAL et Anaïs BLANCHARD pour le travail réalisé.

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente la motion commune entre Loire Forez agglomération et Forez Est concernant le soutien au Centre Hospitalier du Forez qui a des besoins financiers importants pour faire face à l'avenir. L'assemblée approuve à l'unanimité cette motion.

Nelly DUPUY rappelle que dans le programme de campagne il était prévu de mettre en place un Conseil Municipal d'enfants. Elle présente à l'assemblée le mode de fonctionnement de façon générale. Cette fonction est proposée aux enfants de CM1 et CM2 et souvent correspond à une année scolaire. Pour permettre une mise en place en septembre 2022 il faut déjà prendre contact avec l'école afin de connaître la position des enseignants. Ce projet ne peut pas être porté uniquement par la mairie. Nelly Dupuy accepte le rôle de référente et s'engage à mener les premières démarches. Si ce projet voit le jour évidemment le conseil municipal d'enfants sera ouvert à tous les enfants de Trelins.

Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD et Peggy DAMAS rappellent l'urgence à faire réaliser la peinture sur la RD20 de l'entrée d'agglomération à l'auberge. Des devis vont être demandés.

Natacha BELEZY voudrait que certains articles soient revus et rectifiés sur le nouveau site de la commune. Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement il demande à évoluer chaque jour. Il est prévu d'ajouter une carte des lieux dits et des noms de rues.

Michel CELLIER demande que la liste des entreprises de la commune soit également mise à jour.

Nelly DUPUY souligne que la qualité d'édition du bulletin municipal n'est pas extraordinaire ce qui explique la mauvaise qualité des images. Il faudra être plus attentif pour la prochaine parution.

Michel CELLIER aimerait que l'on réfléchisse pour améliorer le dessous de la scène. L'assemblée propose de mettre en place un système qui permettrait une mise en place uniforme des tiroirs qui viendrait se plaquer sur la façade. Monsieur le Maire propose de faire repeindre le fond de scène en noir et l'entourage des tiroirs en gris pour plus d'harmonie. Pierre POINSON souligne que ce n'est pas la grande salle qui le choque le plus mais plutôt l'entrée et la cuisine qui nécessitent une complète restructuration et rénovation. L'assemblée va y réfléchir.

William LAFAY demande à intégrer la commission voirie bâtiment.

David PALMIER signale que les habitants du centre du village ont remarqué une voiture jaune qui roule à très grande vitesse et qui risque un accident à tout moment.

Peggy DAMAS voudrait qu'on interroge la population pour savoir si elle a des besoins ou attentes particulières notamment pour les habitants des hameaux. L'assemblée n'est pas convaincue. L'ensemble des élus sont à l'écoute des habitants de façon naturelle.

Monsieur le Maire présente le projet du futur magasin de vélos qui va s'installer dans les bâtiments de la cave « Parlons cycles ». Ces jeunes entrepreneurs souhaitent intégrer à leur magasin vente réparation de cycles une partie événementielle. Ils veulent proposer des manifestations autour du cycle et permettre à la clientèle de grignoter et boire pour clôturer les activités et passer du temps ensemble. Ils prévoient donc la vente d'alcools de groupe 3 et la diffusion de musique. C'est pourquoi ils sollicitent l'accord du Conseil Municipal pour exercer cette activité de débit de boissons. L'assemblée approuve à l'unanimité cette activité.

La séance est levée à 22h50

